

Villes et Pays d'art
et d'histoire
**Les patrimoines au
service du projet de
territoire**



**SITES &
CITÉS**
REMARQUABLES
FRANCE

L'Association
des Villes et Pays d'art et d'histoire
et des Sites patrimoniaux

Villes et Pays d'art et d'histoire **Les patri- moines au ser- vice du projet de territoire**



SOMMAIRE

Avant-propos	4
Le label Villes et Pays d'art et d'histoire	6
Le label en actions	8
Valoriser la richesse et la diversité des patrimoines	10
Développer la connaissance du patrimoine	12
Associer le label aux politiques d'urbanisme patrimonial et d'aménagement du territoire	14
Élaborer des activités de médiation du patrimoine	16
Faire du jeune public des ambassadeurs de leur patrimoine	18
Rendre accessible le patrimoine à tous	20
Construire une offre patrimoniale au service de l'attractivité et du développement des territoires	22
Proposer des outils de découverte du patrimoine	24
Dialoguer avec les habitants et mettre à disposition des outils de concertation	26
Inscrire le label au cœur des politiques territoriales	28
Dépasser les frontières	30
Des professionnels qualifiés	32
Sites & Cités remarquables de France, un acteur majeur pour le label « Villes et Pays d'art et d'histoire »	34
En guise de conclusion, quelles sont les ambitions portées par Sites & Cités remarquables pour le label Villes et Pays d'art et d'histoire ?	36

Avant-propos



Martin Malvy

Président de Sites & Cités remarquables de France
Ancien ministre



Créé en 1985, le label national « Villes et Pays d'art et d'histoire » est un label reconnu et convoité. Il joue un rôle extrêmement positif dans la préservation et la mise en valeur des villes et territoires par la sensibilisation permanente de toutes et tous, élus, services des collectivités et des institutions partenaires de la ville, milieux économiques à la recherche d'un meilleur cadre de vie et d'une plus grande attractivité.

À la suite des récentes études réalisées par Sites & Cités remarquables de France, l'Association des Villes et Pays d'art et d'histoire et des Sites patrimoniaux remarquables, - « Paroles d'élus sur les Villes et Pays d'art et d'histoire » (2015), « Les Villes et Pays d'art et d'histoire

d'Outre-Mer » (2015), « 30 ans de Pays d'art et d'histoire » (2017) et « Quels outils de médiation et de participation citoyenne dans les Sites Patrimoniaux Remarquables ? » (2019) -, l'Association a souhaité faire un point sur le label en menant, en 2020, une enquête auprès des Villes et Pays d'art et d'histoire.

En 2022, 206 territoires, en France métropolitaine ou en Outre-mer, grandes villes ou ensembles de communes rurales, étaient labellisés.

Or, le label fait face aujourd'hui à un contexte particulier, celui de sa « déconcentration ». Depuis 2020, le label n'est plus attribué par le Ministre de la Culture après avis du Conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire, mais par le

Préfet de Région après présentation du dossier de candidature devant les Commissions régionales du Patrimoine et de l'Architecture.

Sa dimension nationale doit néanmoins être préservée. Il importe en effet que l'habitant ou le visiteur soit assuré de trouver dans chaque territoire labellisé le même engagement dans la valorisation des patrimoines, la même sensibilisation des publics, la même qualité des services, et que l'appréciation soit égale d'une région à une autre, ce que ne peut garantir qu'un examen des dossiers et de leur suivi par une instance unique.

De nombreuses collectivités souhaitent aujourd'hui s'inscrire dans la démarche de labellisation. Au-delà du label, il s'agit bien d'un

engagement dans la prise en compte des patrimoines comme ressource et outil de développement. Cette ambition est nécessaire autant pour les patrimoines que pour nos territoires, et à encourager.

Avec cette publication, Sites & Cités remarquables de France, l'Association des Villes et Pays d'art et d'histoire et des Sites patrimoniaux remarquables souhaite mettre en exergue le rôle majeur du label pour la connaissance et la promotion d'un cadre de vie, pour le développement territorial et la valorisation de l'ensemble des patrimoines auprès de tous les publics.

Le label Villes et Pays d'art et d'histoire

« Le label « Villes et Pays d'art et d'histoire » qualifie des territoires qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la qualité architecturale et du cadre de vie. »¹

Le label « Villes et Pays d'art et d'histoire » (VPAH) a été créé en 1985, à la suite de l'appellation² « Ville d'art » qui, depuis les années 1960, avait pour objectif de faire découvrir les villes aux touristes. Et, dès l'origine, son ambition s'est élargie à la prise en compte de tous les publics et à la mise en valeur de l'ensemble des patrimoines au-delà du seul monument.

Appuyé sur une connaissance approfondie et une approche élargie et transversale des patrimoines, le label répond à plusieurs objectifs :

> **Sensibiliser aussi bien les habitants que les visiteurs à leur cadre de vie. En particulier, le jeune public qui bénéficie d'actions spécifiques ;**

> **Étudier le territoire par la réalisation de travaux de recherches ou d'inventaires qui peuvent être utilisés dans le cadre des documents d'urbanisme ou d'actions de valorisation ;**

> **Mettre en valeur les patrimoines bâtis, anciens et contemporains, les centres et les périphéries, les paysages, les savoir-faire et les patrimoines immatériels ;**

> **Mettre à disposition des outils de compréhension et de médiation du patrimoine.**

Le label VPAH est un outil adapté à toutes les collectivités : intercommunalités, villes, petites, grandes et moyennes. Il est présent dans toutes les régions, en métropole et en outre-mer.

Sa mise en œuvre s'appuie sur une convention décennale entre la ou les collectivités et le Ministère de la Culture. Les territoires labellisés s'engagent à recruter un chef de projet Villes et Pays d'art et d'histoire, à avoir recours à des guides-conférenciers, à concevoir un Centre

d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP). Les collectivités territoriales restent les premières contributrices au label. Le Ministère de la Culture, par l'intermédiaire des Directions régionales des affaires culturelles, participe financièrement au fonctionnement (pendant les 2 ou 3 premières années du label) et à l'investissement.

Au cours des années, par la diversité de leurs approches, les territoires labellisés ont enrichi les ambitions et le contenu du label, proposant de s'appuyer sur les patrimoines pour construire le projet de territoire dans une politique publique globale, en lien avec les enjeux culturels, urbains, sociaux-économiques, environnementaux. En cela, le label permet une réflexion d'aménagement culturel du territoire dans une démarche partenariale mobilisant l'ensemble des acteurs concernés.

Aujourd'hui, le label s'affirme comme un outil de référence permettant de mettre en œuvre des politiques patrimoniales cohérentes, concertées et de qualité.

¹ Définition du Ministère de la Culture <https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Corse/Patrimoine-et-architecture/Le-Label-Villes-et-Pays-d-art-et-d-histoire>

² Disparue en 2005



Le label en actions



Visite scolaire des Portes mordelaises en travaux, à Rennes.



Atelier jeune peintre, à Royan.



Place des écritures, à Figeac.



Lapurдум, Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine de Bayonne.

Valoriser la richesse et la diversité des patrimoines

Dès leur création, en 1985 pour les VAH et à partir de 1987 pour les PAH, la prise en compte de l'ensemble des patrimoines, dans toute leur diversité, a été affirmée.

Ainsi, au-delà des sites et monuments emblématiques, le label valorise toutes les richesses d'un territoire : ensembles urbains, paysages, sites naturels, quartiers périphériques, patrimoine immatériel et vernaculaire, savoir-faire, architecture, patrimoine contemporain...

Les actions qui y sont initiées sont diverses avec pour objectif de rendre accessible la qualité de chaque cadre de vie à ses usagers.



2



- 1 Parade nautique du Belem et de l'Hermione lors du festival *Débord de Loire* 2019, à Nantes.
- 2 Entretien au sujet des *umali*, coiffe de plumes, réalisé lors de l'inventaire participatif du patrimoine culturel des Estuaires Maroni-Mana.
- 3 Village d'Irancy, dans le Pays d'art et d'histoire de l'Auxerrois.

3



EXPÉRIENCES DE TERRAIN

Le **PAH du Confolentais, Gaillac et Concarneau** valorisent le patrimoine vernaculaire par des travaux d'inventaire, des chantiers de restauration, des visites et des publications. **Rochefort** et le **PAH du Haut-Allier** proposent de mieux connaître le patrimoine funéraire.

À **Basse-Terre, Saint-Jean-de-Luz et Ciboure, Fécamp, Saint-Laurent-du-Maroni, La Réole, Plaine Commune et Parthenay-Gâtine**, les initiatives autour du patrimoine immatériel englobent les thèmes des traditions orales, arts du spectacle, événements festifs, pratiques culturelles et gastronomiques, savoir-faire et artisanat.

Les paysages sont également pris en compte : inventaires thématiques du **Vignoble nantais**, signalétique des paysages historiques au sein du **Pays de Pézenas**, visites spécifiques de lecture du paysage à **Pau, Guebwiller, Saint-Flour...**

Par des visites, expositions, publications ou conférences, les villes de **Royan, Lorient, Le Havre** valorisent l'architecture contemporaine, plus particulièrement celle du XX^e siècle et le Patrimoine de la reconstruction.

Développer la connaissance du patrimoine

La connaissance du territoire et de ses patrimoines est essentielle pour tout projet de valorisation et pour toute information à destination des publics.

Les services VPAH prennent une part active à celle-ci par des recherches, des études, inventaires... menés directement ou en collaboration.

Des partenariats sont noués avec :

- > Les services des archives, les bibliothèques, les services urbanisme, les sociétés savantes, les érudits locaux, les chercheurs...
- > Les universités dans le cadre de conventions ;
- > Les services Inventaire des Régions...

Cette connaissance constitue un outil essentiel pour la collectivité labellisée et ses différents services - culture, tourisme, urbanisme, aménagement du territoire, développement durable... - ainsi que pour les habitants et acteurs du territoire.

Elle peut être utilisée dans le cadre des documents d'urbanisme d'un territoire tels que les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR), les Plans locaux d'urbanisme (intercommunaux) (PLU(i)), les Schémas de cohérence territoriale (SCoT)... ainsi que dans les démarches touristiques et de médiation : parcours de découverte, visites, signalétiques, films et documentaires...

Elle est restituée aux habitants et acteurs du territoires lors de conférences, rencontres, journées d'études, expositions, mais aussi sous forme de publications, actions de médiation, émissions radio et TV...





- 1 Focus des Villes et Pays d'art et d'histoire de Rochefort, Hyères, Loire Val d'Aubois et Région de Guebwiller.
- 2 Présentation des éléments architecturaux remarquables du quartier des Badernes dans le cadre de l'étude sur le Site Patrimonial Remarquable de Cahors.
- 3 L'application mobile *La Neuuenbourg au fil des siècles* permet de découvrir l'histoire et l'évolution du parc et du château, qui accueille le Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine du Pays d'art et d'histoire de la Région de Guebwiller.



EXPÉRIENCES DE TERRAIN

Les PAH de **Saint-Flour**, **des Rohan** ou des **Causses et Vallée de la Dordogne** mènent des travaux de recherche et d'inventaire en collaboration avec des universités et des associations.

À **Grasse**, **Figeac**, **Reims** ou **Cahors**, les travaux de connaissance du patrimoine bâti alimentent les outils de protection et de mise en valeur.

L'inventaire peut aussi être à l'origine de la labellisation comme pour le PAH du Confolentais.

En partenariat avec le service régional de l'inventaire, dans le cadre de conventions, **Guérande** conduit des inventaires sur son territoire.

Associer le label aux politiques d'urbanisme patrimonial et d'aménagement du territoire

92 % des VPAH disposent, sur leurs territoires, d'un Site Patrimonial Remarquable, créé ou en cours de création.

Le lien entre le label et les outils d'urbanisme patrimonial semble donc évident, et la loi relative à la Liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, promulguée le 7 juillet 2016, l'a conforté en introduisant dans l'article L631-1 du Code du Patrimoine que « les Sites Patrimoniaux Remarquables sont dotés d'outils de médiation et de participation citoyenne ».

Le label Villes et Pays d'art et d'histoire constitue un atout pour le SPR et les autres documents d'urbanisme : il permet de les documenter et il contribue à une meilleure compréhension des outils de gestion par les habitants.

Les actions prennent plusieurs formes :

> Apport de connaissances architecturales, historiques et patrimoniales, afin de documenter les PLU(i), SCOT, SPR...

> Organisation d'actions de médiation pour les habitants et usagers, contribuant à expliquer les ambitions des outils d'urbanisme patrimonial et les préconisations de travaux, facilitant les échanges entre les différents acteurs de la protection et de la mise en valeur des patrimoines ;

> En relation avec les services concernés et les représentants de l'État, les VPAH peuvent participer au suivi des travaux sur les Monuments historiques, aider les usagers dans leurs démarches, voire être « lanceur d'alertes » en cas de dégradations ou de péril de certains bâtiments ;

> Les services VPAH peuvent - et doivent - également siéger dans les Commissions locales des SPR.



2

FOCUS SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES MOULINS COMMUNAUTÉ



Pays d'art et d'histoire de Moulin Communauté,
Capitaine des Bouches

VILLES
DU PAYS
D'ART ET
D'HISTOIRE

3



- 1 Module d'exposition « 50 ans de protection du centre historique » - Centre d'interprétation Bordeaux Patrimoine Mondial.
- 2 Focus consacré aux Sites Patrimoniaux Remarquables de Moulin Communauté.
- 3 Visite guidée de l'îlot Sainte-Marthe en requalification, à Grasse.

EXPÉRIENCES DE TERRAIN

À **Dinan** et **Saint-Nazaire**, les services accompagnent les pétitionnaires dans le montage et le suivi des dossiers pour une inscription, un classement Monument historique, voire la réalisation de travaux.

À **Angers**, **Autun**, **Bastia**, **Concarneau** et dans le **Grand Figeac**, les services sont directement associés aux démarches des SPR, accompagnent élus et communes et participent aux commissions locales.

Royan, **Monts et Barrages**, **Rambouillet**, **Rodez Agglomération** organisent des visites, conférences, expositions et autres événements concernant le SPR.

Plaine Commune, **le Pays de Guebwiller**, **la Métropole Rouen Normandie** participent à la rédaction et aux orientations des documents d'urbanisme: PLU(i), SCoT...

À **Saint-Omer**, le label VAH a pris toute sa place dans l'agence d'urbanisme.

Élaborer des activités de médiation du patrimoine

Afin de sensibiliser l'ensemble des publics, jeunes, habitants, visiteurs, et de renforcer l'appropriation du cadre de vie et du patrimoine, les VPAH proposent tout au long de l'année une large palette d'activités.

La programmation mise sur une diversification de contenus, couple plusieurs thématiques ou disciplines dans le cadre d'une même animation, propose de nouvelles formes de médiation.

Les activités sont en lien avec l'actualité des projets territoriaux (restauration d'un bâti, fouilles archéologiques, projet de SPR ou PLU...) et donnent lieu à des échanges et débats. Différents partenaires sont conviés à intervenir lors de ces rendez-vous de façon à favoriser

dialogue et discussion.

Ces actions peuvent s'inscrire dans le cadre d'événements nationaux, tels que les Journées européennes du patrimoine, les Journées nationales de l'Architecture ou de l'Archéologie, le dispositif « C'est mon patrimoine »...

Visites guidées ou théâtralisées, randonnées patrimoine, *escape game*, conférences et séminaires, café architecture ou patrimoine, découverte à vélo... la liste, longue et variée, se décline en fonction des spécificités de chaque territoire.

EXPÉRIENCES DE TERRAIN

La **Métropole Rouen Normandie** développe des visites insolites avec une approche sensorielle et immersive, méthode également mise en place dans le **PAH Parthenay-Gâtine**.

Le **Grand-Figeac** et les villes de **Strasbourg** et **Fontenay-le-Comte** organisent des concerts-patrimoine.

Dijon, les **PAH de l'Île de Ré** et de **Moulins Communauté** réalisent des jeux autour du patrimoine, du Cluedo à l'*escape game* en passant par les *murder partys*.

Bar-le-Duc, **Châlons-en-Champagne** et **Cognac** animent des activités, visites et jeux liant sport et patrimoine.

Blois, **Autun**, **Bordeaux** ou le **PAH de Guebwiller** développent l'utilisation du numérique avec des applications, robots ou balades sonores.



- 1** « Les sens en éveil », visite active et multisensorielle, Métropole Rouen Normandie.
- 2** La maison de Marc Geneix - Biennale « Chemin d'art » 2012 - Saint-Flour Communauté.
- 3** Atelier croquis avec l'illustrateur Lapin au château de Sagonne, Pays d'art et d'histoire Loire Val d'Aubois.

Faire du jeune public des ambassadeurs de leur patrimoine

Axe fort du label, les services éducatifs des VPAH ont été particulièrement pionniers.

Dès l'origine, ces services, véritables laboratoires d'expériences, ont créé et inventé des outils de découverte à destination des jeunes publics : mallettes pédagogiques, matériauthèques, maquettes d'édifices ou de formes architecturales (arc en plein cintre, voûtes d'ogives...), jeux de construction...

S'appuyant sur des approches actives et créatives, associant des architectes, des artistes - musiciens, peintres, danseurs, dessinateurs de BD, photographes... - ils participent, de la maternelle au lycée, mais aussi en dehors du temps scolaire, à renouveler les regards, les points de vue sur la ville comme sur le quartier, le site ou le paysage, le cadre

de vie, le monument ou l'œuvre exceptionnelle.

Ces ateliers et animations contribuent à développer le sentiment d'appartenance du jeune public à son quartier, sa ville, son territoire et à son rôle d'acteur dans la cité.





- 1 Atelier scolaire, « Ma ville dans tous les sens », Saint-Jean-de-Luz et Ciboure.
- 2 Restitution d'une lessive au lavoir, Pays d'art et d'histoire de la Provence verte.
- 3 Bac de fouilles lors des Journées européennes de l'archéologie au musée du Noyonnais.

EXPÉRIENCES DE TERRAIN

Monts et Barrages, Billom Communauté ou **Gaillac** interviennent directement dans des écoles maternelles et primaires : ateliers mêlant patrimoine et gourmandise, modules de découverte des matériaux de construction, maquettes pédagogiques à destination des 6-12 ans...

Des collaborations étroites sont menées avec les collègues, particulièrement avec ceux qui ont ouvert des « classes patrimoine », comme dans le **PAH du Confolentais** et à **Guérande**.

Dans le **PAH Provence Verte**, les enfants sont initiés à la

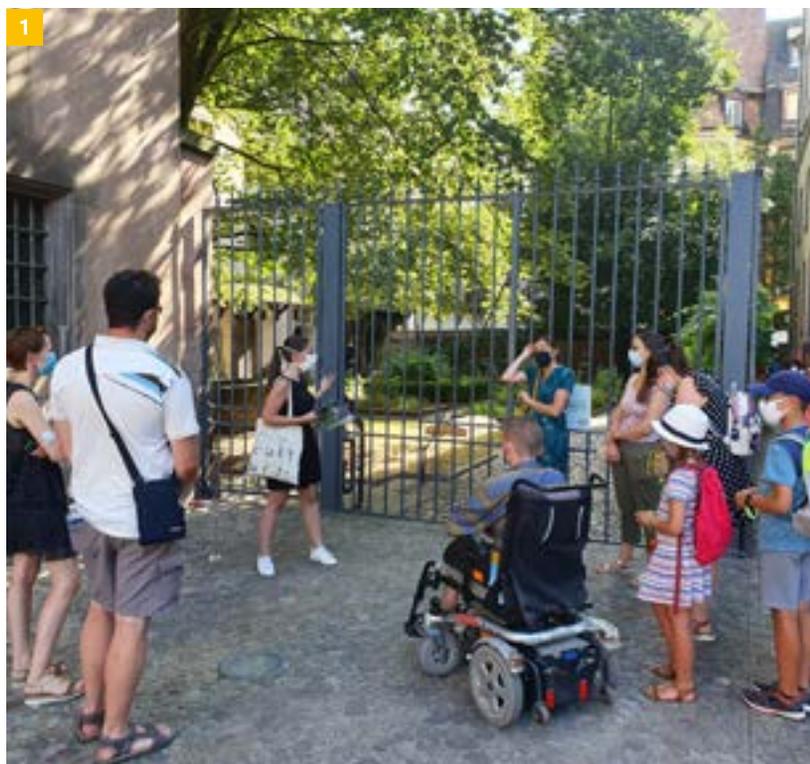
médiation culturelle grâce aux « Rencontres scolaires du patrimoine » en devenant eux-mêmes guides de leur village auprès d'élèves d'autres classes et de leurs parents. Le temps périscolaire et le hors-temps scolaire sont pris en compte : **Moulins, Noyon, Saumur et Toulouse** proposent le parcours Arkéokid, initiation à l'archéologie pour les 6-12 ans, dans des centres de loisirs.

Rendre accessible le patrimoine à tous

Des actions spécifiques s'adressent aux personnes empêchées physiquement ou éloignées socialement.

Que ce soient par les chantiers d'insertion autour des patrimoines, des activités de médiation dédiées à des personnes en situation de handicap ou des ateliers co-construits avec des jeunes de quartiers périphériques, les actions des VPAH permettent de s'adresser directement à des publics variés, de les associer à la prise en compte et à la mise en valeur des patrimoines, de favoriser les échanges et l'intégration.

Les services VPAH s'associent souvent à des structures telles que des Instituts Médicoéducatifs (IME), des EHPAD, des Maisons de quartiers, ou des maisons d'arrêt.



1 Visite du centre historique dans l'univers d'Harry Potter : « Le temps des merveilles », Strasbourg.

2 Maquette tactile et participative de l'Hôtel de Ville de Rambouillet.

3 À Reims, les totems de quartiers ont été élaborés en concertation avec les habitants.



EXPÉRIENCES DE TERRAIN

Le **Pays Monts et Barrages**, **Périgueux** et **Perpignan** ont initié des ateliers et conférences avec les résidents des EHPAD ; la ville de **Béziers** propose des actions spécifiques pour les personnes âgées avec « Ville amie des aînés ».

Les PAH du **Coutançais** et de l'**Île de Ré** ainsi que **Basse-Terre** mettent en place des conférences dans des maisons d'arrêt et prisons.

Auprès des quartiers prioritaires : **Plaine Commune** a engagé l'action « Carte Commune » qui, à partir de balades dans les différents quartiers de la ville menées avec des publics éloignés des structures culturelles, permet la réalisation d'une carte de la ville, sensible et participative. La signalétique patrimoniale de **Reims** inclut des totems de quartiers, élaborés en partenariat avec les maisons de quartier et les habitants ; **Strasbourg** a mis en place

des actions spécifiques à destination des sans-abris ; **Beaucaire** organise des découvertes des collections du musée pour les primo-arrivants non francophones.

Besançon, avec un centre communal d'action sociale, souhaite aller à la rencontre des nouveaux arrivants et de ceux qui n'ont pas pour habitude de fréquenter les lieux culturels.

Diverses propositions émergent pour rendre la culture accessible aux personnes en situation de handicap, qu'il soit moteur, visuel, auditif ou mental, et leur faire découvrir le patrimoine. C'est le cas à **Bastia**, **Saint-Nazaire** ou dans le **PAH Dombes Saône Vallée**. **Nice** organise des visites en langue des signes. **Angers** et **Riom** ont créé des maquettes tactiles pour les mal-voyants.

Construire une offre patrimoniale au service de l'attractivité et du développement des territoires

Un visiteur sur deux choisit la France comme destination en raison de son patrimoine et de sa culture.

Tourisme et patrimoine sont donc étroitement liés¹. Et les VPAH, répartis sur l'ensemble du territoire national, ont un rôle essentiel à jouer dans la construction d'un tourisme de proximité. En bâtissant une offre diversifiée, qui concerne des patrimoines locaux hors des sentiers battus, et par la qualification des professionnels qui interviennent, les VPAH participent à la valorisation touristique des territoires et contribuent à une meilleure répartition des flux touristiques.

La rencontre entre services du tourisme et VPAH est donc essentielle dans la construction de l'offre.

Les VPAH proposent différentes activités afin de répondre à la diversité des publics et à l'évolution de leurs attentes que ce soient sur les thèmes ou la forme : balade à vélos, randonnées patrimoines, découverte de la nature et de la biodiversité en ville, visites guidées thématiques, circuits, découvertes s'appuyant sur des applications numériques ou s'associant à des pratiques culturelles, parcours plus sensoriels...

Ce sont autant d'« expériences » qui permettent aux visiteurs de tout âge de mieux connaître et vivre un territoire.

Ces propositions peuvent aussi s'inscrire dans des démarches à l'échelle des départements et des régions qui, pour nombre d'entre eux, développent et accompagnent

des initiatives et créations de produits en lien avec les patrimoines.

Toutes les activités sont organisées, menées ou accompagnées par des personnels qualifiés : chef.fes de projets VPAH, médiateurs, guides-conférenciers. À ceux-ci peuvent s'associer des artistes, architectes, producteurs, des compagnies théâtrales... permettant de nouvelles créations et enrichissant l'offre culturelle locale.

Le label VPAH peut ainsi **favoriser la création d'emplois.**

¹ Rapport de Martin MALVY, « 54 suggestions pour améliorer la fréquentation touristique de la France à partir de nos Patrimoines », 2017.



EXPÉRIENCES DE TERRAIN

À **Parthenay-Gâtine**, un service commun patrimoine-tourisme a été développé afin de mieux lier les enjeux patrimoniaux et touristiques.

Des relations étroites entre le service VPAH et l'office de tourisme existent aussi à **Châlons-en-Champagne, Royan** et à **Saint-Nazaire**, parfois officialisées par une convention.

À **Calais**, la Mission « Ville d'art et d'histoire » est placée au sein de la Direction générale de l'attractivité. Les liens étroits entre patrimoine et attractivité permettent de construire des offres et parcours de découverte à destination aussi bien des habitants que des visiteurs, comme le « Parcours de mémoire dans Calais, de 1939 à 1945 », application mobile de visite en réalité augmentée.

- 1 Stage d'initiation à la construction de murs en pierre sèche en Loire Val d'Aubois, à Sagonne.
- 2 Artisans d'art dans les couloirs du prieuré bénédictin Saint-Pierre de La Réole lors du festival « Les Mains du Patrimoine ».
- 3 Visite à vélo sur le thème du patrimoine viticole d'Orschwihr et Soultzmatt, PAH de la Région de Guebwiller.

Proposer des outils de découverte du patrimoine

Livrets, applications numériques¹, signalétiques, maquettes, films, expositions... adaptés à chaque territoire sont créés ou imaginés afin d'en accompagner la découverte.

De nombreux territoires ont mis en place une signalétique. Véritable outil d'interprétation qui accompagne le visiteur dans son parcours, elle se doit d'apporter des messages clairs, offrant différents niveaux de lecture, donnant à voir des aspects d'un paysage urbain ou rural, d'une rue ou d'un bâti, parfois disparus. La construction du schéma directeur de la signalétique, qui fait appel à des compétences multiples, permet d'associer chercheurs et spécialistes et de construire un discours, une histoire. À partir de connaissances

vérifiées, la signalétique aborde l'évolution, la vie des lieux et des espaces, les activités économiques mais aussi le paysage, les essences végétales... tout ce qui permet de mieux entrer dans les spécificités d'un territoire.

Les Centres d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP), constituent un point de départ pour décrypter la ville ou le pays, pour donner les clefs de compréhension d'un territoire. Ils prennent plusieurs formes : lieu d'exposition permanent et temporaire, CIAP numérique, CIAP itinérant... **Il en existe une quarantaine dans les VPAH.** Certains y associent un espace documentaire, des salles pédagogiques ou de conférences, accueil de la permanence de l'Architecte des Bâtiments de France ou de l'architecte conseil.

Leur format se doit d'être adaptable afin de répondre à la spécificité et aux besoins de chaque territoire.

Plus complexe à mettre en place sur les territoires que dans les villes, le CIAP peut contribuer à construire un réseau d'outils de valorisation du territoire. C'est le cas dans le Pays Pyrénées Béarnaises où, à partir du CIAP d'Oloron-Sainte-Marie, véritable tête de pont du réseau d'interprétation, lui-même accolé à la médiathèque, plusieurs équipements, petits musées et lieux d'interprétation des vallées, sont reliés, à l'instar de l'Espace découverte hydroélectricité d'Oloron-Sainte-Marie d'EDF.

Une façon de travailler en réseau sur des sujets complémentaires et de diversifier l'offre tout en la qualifiant !

¹ Sites & Cités remarquables, « Valorisation numérique des patrimoines », 2017



1 Exposition « Saint-Nazaire, Ville d'art et d'histoire », 2021.



2 Exposition permanente sur le Baigne dans le Camp de la Transportation, Saint-Laurent-du-Maroni.



3 Une ville, des paysages, le dispositif immersif du 1204 - Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine de Dijon.

EXPÉRIENCES DE TERRAIN

Les CIAP contribuent à donner une nouvelle vie à des sites patrimoniaux : la Fabrique des Savoirs à **Elbeuf** et la Tuilerie dans le **PAH Loire Val d'Aubois** ont investi d'anciens bâtiments industriels ; à **Saint-Laurent-du-Maroni**, c'est l'ancien baigne qui accueille le CIAP et, à **Valence**, il prend place au sein de la Maison des Têtes, dans le cœur historique de la ville.

À **Angers**, dans le **Pays de Guebwiller**, à **Autun** ou **Dijon**, le CIAP s'articule à d'autres équipements culturels : musée, service des archives ou office du tourisme.

À **Bayonne**, *Lapurdum* permet de découvrir une cave gothique et offre, avec la Boutique de l'Habitat et du Patrimoine et le Musée Basque, un archipel de lieux permettant de comprendre la ville mais aussi d'y construire son projet.

Dans le **Pays du Beaujolais**, c'est un réseau qui se

construit à partir de la restauration de l'ancien Hôtel-Dieu de Villefranche-sur-Saône : un tiers-lieu patrimoine s'y implantera avec des sites relais dans tout le PAH.

Enfin, certains territoires peuvent développer des CIAP en réseau : c'est le cas dans le **PAH des Vallées Catalanes** avec un CIAP principal et 10 antennes sur l'ensemble du territoire.

La signalétique patrimoniale est présente à **Chinon**, **Bayonne**, **Briançon**, **Fontenay-le-Comte**, **Reims**...

Dialoguer avec les habitants et mettre à disposition des outils de concertation

En mettant à disposition des outils partagés de compréhension et de médiation du patrimoine comme la signalétique patrimoniale ou le Centre d'interprétation du patrimoine ou en organisant des actions de médiation mettant en relation des publics divers, le label VPAH favorise le dialogue.

Touchant des publics très différents, parfois isolés, ces actions facilitent la création de liens sociaux.

De plus, les approches participatives mises en œuvre par certains territoires rencontrent un franc succès et permettent aux habitants de ne plus se sentir uniquement usagers, mais bien acteurs à part entière de leur territoire.





EXPÉRIENCES DE TERRAIN

Afin d'impliquer les habitants au projet, différentes collectes autour des patrimoines sont organisées : collectes de mémoires à **Concarneau** ou de « regards photographiques » à **Grenoble**, à **Fécamp** ; collectes de « sons du patrimoine » à **Noyon**, ou encore réalisation d'inventaires participatifs dans le **PAH Vexin Français**, le **Pays des Rohan** ou les **Estuaires Maroni-Mana**.

Certains territoires ont mis en place des démarches participatives : **Nantes** avec *Nantes Patrimonia*, site collaboratif pour découvrir le patrimoine de la ville, **Plaine Commune** avec des balades participatives. **Bar-le-Duc** invitant les habitants du quartier à contribuer à la signalétique, **Billom Communauté** qui organise des débats participatifs et **Périgueux** des cafés architecture...

- 1 Café architecture et patrimoine sur la thématique « Mémoire(s) et Histoire(s) de quartier », Périgueux.
- 2 *Nantes Patrimonia*, plateforme numérique contributive des patrimoines nantais lancée en mai 2019.
- 3 Concertation « centre-ville » avec les professionnels au Couvent des Jacobins, Rennes.
- 4 Visite interactive à Saint-Nazaire au cours de laquelle les habitants apportent leurs archives privées.

Inscrire le label au cœur des politiques territoriales

Le label s'inscrit dans une politique publique globale, ayant trait au cadre de vie, à l'urbanisme, au tourisme, au développement durable, à l'éducation, à la vie culturelle...

Il est au cœur de politiques territoriales larges, regroupant les actions de connaissance, de protection et de valorisation de l'architecture, du patrimoine et du paysage, et de mise en œuvre avec l'ensemble des acteurs concernés.

Le label peut devenir un outil de transversalité entre différents services : culture, éducation, tourisme, habitat, urbanisme, gestion des espaces protégés... Il mobilise ainsi plusieurs élus et services, des partenaires et acteurs du territoire et offre une démarche transversale

autour du projet de la collectivité. Le développement des partenariats avec les conseils départementaux et régionaux, les universités, les établissements publics et privés, les acteurs associatifs, les PNR, des réseaux de collectivités... permet d'inscrire les actions du label dans des démarches plus larges, et de l'ouvrir à d'autres projets et champs d'actions.





2

- 1 Atelier Repenser les espaces - «Petites villes de demain», à Châteauneuf, Pays d'art et d'histoire Monts et Barrages.
- 2 La stratégie « Remparts » de Dinan, portée par les services Patrimoine et Urbanisme, s'inscrit dans le cadre de la révision du SPR. Elle assure l'entretien et la restauration des fortifications en lien avec les propriétaires privés.
- 3 Comité de pilotage du label au Pays d'art et d'histoire du Grand Figeac.



3

EXPÉRIENCES DE TERRAIN

Si la plupart des services VPAH sont intégrés à des services Culture/Patrimoine, certaines collectivités ont fait le choix d'autres positionnements en adéquation avec les enjeux de leurs territoires : à **Rennes** ou **Parthenay Gâtine**, il s'inscrit dans l'office du tourisme, à **Autun**, il est intégré à la Direction générale des services, à **Dinan**, les services VPAH et urbanisme sont réunis au sein du pôle aménagement et cadre de vie.

Les VPAH participent à différents programmes comme « Action Cœur de Ville », « Petites Villes de Demain » ou « Centres-Bourgs ». Ainsi, le projet d'extension du **PAH de Moulins Communauté** a été inscrit dans le programme « Action Cœur de Ville » et le **PAH du Grand Figeac** est engagé dans le projet « Action Cœur de Ville » pour Figeac et « Petites Villes de Demain » pour le Grand Figeac, programmes auxquels il apporte sa connaissance des patrimoines et de l'urbanisme patrimonial.

Le **PAH des Vallées d'Aure et du Louron** a permis de créer une cohésion territoriale et une habitude de travail en commun entre plusieurs entités qui font aujourd'hui partie d'une même intercommunalité.

Dépasser les frontières

Les actions menées par les Villes et Pays d'art et d'histoire intéressent au-delà des frontières.

Dans le cadre des projets de coopération décentralisée qui unissent collectivités françaises et internationales, les services « Villes et Pays d'art et d'histoire » sont régulièrement associés lorsque la thématique patrimoniale apparaît parmi les axes de coopération. Ces mêmes services peuvent aussi être porteurs de projets de coopération, en particulier dans le cadre des programmes transfrontaliers.

La création de deux Pays d'art et d'histoire transfrontaliers, en lien avec l'Espagne pour les Vallées catalane et le Suriname pour le PAH des Estuaires Maroni-Mana en Guyane, témoigne de l'intérêt porté

par nos voisins à cette démarche et de l'adaptabilité du label à des contextes bien différents.

En Europe, le label VPAH fait l'objet d'un intérêt certain, notamment pour sa démarche de sensibilisation des publics. En Espagne, Italie, Roumanie, Hongrie, Pologne, Belgique, Macédoine du Nord, Bulgarie, Albanie... les actions sont particulièrement appréciées. Elles conduisent à des échanges et mises en réseau, à la construction d'une vision partagée sur la prise en compte des patrimoines comme facteur d'identité et de développement.



2



3



- 1 Saint-Laurent-de-Cerdans, l'une des 31 communes du PAH transfrontalier des Vallées catalanes, entre France et Espagne.
- 2 Bastia, la citadelle vue du port de commerce.
- 3 Atelier patrimoine à Berat, en Albanie, mené par Sites & Cités remarquables.

EXPÉRIENCES DE TERRAIN

Plusieurs VPAH participent à des actions de coopération internationale autour des patrimoines : **Rodez Agglomération** et **Poitiers** avec **l'Argentine**, **Lille** et **Plaine Commune** avec les **Territoires Palestiniens**, **Saint-Pierre-de-la-Martinique** avec le **Guatemala**, **Saumur** avec la **Hongrie**...

Le **PAH des Vallées catalanes** coordonne le projet européen PATRIMC@T qui a permis de créer, en France et en Espagne, un réseau de centres d'interprétation du patrimoine.

Les services VPAH de **Calais**, **Reims**, **Elbeuf-sur-Seine (Métropole Rouen Normandie)**, **Périgueux** et **la Réole** prennent part au programme « Connaissance, préservation et mise en valeur des centres anciens d'Albanie et de Macédoine du Nord », lauréat de l'appel à projets « Clés en mains » du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et porté par Sites & Cités remarquables.

Des professionnels qualifiés

La création du label en 1985 a conduit à la création de nouveaux métiers dont les missions ont évolué et se sont diversifiées au fil des années.

De conférenciers-animateurs en 1985 à animateurs du patrimoine en 1989, puis animateurs de l'architecture et du patrimoine en 2005 et, aujourd'hui, à Chefs de projet Villes et Pays d'art et d'histoire : l'intitulé de la fonction suit l'évolution du poste et des missions qui lui sont dévolues¹.

Ces dernières sont définies par la circulaire de 2008 : « L'animateur de l'Architecture et du Patrimoine a pour missions de sensibiliser la population locale, initier le public jeune au travers d'ateliers de l'ar-

chitecture et du patrimoine, accueillir le public touristique en mettant à sa disposition des programmes de visites-découvertes, former les guides-conférenciers, les médiateurs touristiques et sociaux, et mener des actions de communication et de promotion de l'architecture et du patrimoine² ».

En fonction des territoires, ils sont à la tête d'un service de taille et composition diverses. Certains mutualisent plusieurs fonctions telle que la direction d'office de tourisme ou de musées. Du fait de leur fonction transversale entre culture, tourisme et urbanisme, ils ont un rôle de référent dans les projets mis en place sur leurs territoires et interviennent dans l'aménagement culturel de ces derniers.

Les services dédiés au patrimoine comptent plusieurs autres professionnels : les guides-conférenciers en premier lieu qui, dès l'origine du label, ont été associés à la qualité des prestations à destination de différents publics, les médiateurs ou assistants chargés des publics, notamment des publics jeunes, les documentalistes, les chargés d'inventaire...

De véritables services dédiés aux patrimoines se sont ainsi construits sur les territoires permettant d'accompagner les différents projets des collectivités.

¹ Nicolas Navarro, « Les animateurs de l'architecture et du patrimoine au sein du label « Ville et pays d'art et d'histoire » : construire une légitimité face aux acteurs des politiques publiques locales du patrimoine », In Situ [En ligne], 30 | 2016

² Circulaire relative au réseau des Villes et pays d'art et d'histoire, 8 avril 2008, annexe 3 : Missions de l'animateur de l'architecture et du patrimoine.



- 1 Visite guidée menée par une guide-conférencière, en Coutançais.
- 2 Atelier scolaire mené par la cheffe de projet Pays d'art et d'histoire de Saint-Flour Communauté.
- 3 Réunion d'élus à Couzon dans le cadre du projet d'extension du Pays d'art et d'histoire de Moulins Communauté.

Sites & Cités remarquables de France, un acteur majeur pour le label « Villes et Pays d'art et d'histoire »

Dès sa création, en 2000, Sites & Cités remarquables de France, convaincue de la politique mise en œuvre par les Villes et Pays d'art et d'histoire, a été au cœur de l'accompagnement du label en créant le réseau des territoires labellisés. En promouvant une meilleure convergence entre le label et les démarches d'urbanisme patrimonial, dont les Sites Patrimoniaux Remarquables, Sites & Cités a souhaité mieux lier sensibilisation des patrimoines et valorisation des quartiers anciens dans une démarche d'aménagement culturel des territoires.

Depuis 2005, une convention de partenariat est établie entre l'Association et le Ministère de la Culture autour de ces questions.

Participation à l'évolution du label Villes et Pays d'art et d'histoire

Sites & Cités est membre du Conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire et, à ce titre, participe à l'évolution du label en partageant ses positions (cf. p. 36).

L'Association organise régulièrement des journées de rencontres et temps d'échanges qui participent aux réflexions sur le label, aux politiques et actions déployées dans les territoires labellisés.

Fort de une connaissance approfondie des VPAH au niveau national, Sites & Cités accompagne les territoires dans leurs démarches de candidature au label, d'extension ou de renouvellement, en étudiant avec les équipes municipales le projet d'aménagement culturel et patrimonial de leurs territoires.

Favoriser les échanges d'expériences

Sites & Cités organise régulièrement des rencontres et ateliers permettant débats et échanges d'expériences sur des thèmes ayant trait à la sensibilisation des publics, le numérique, les outils et espaces d'interprétation, les coopérations territoriales, l'évolution des conventions...

L'Association propose des formations - apport des codes de l'urbanisme et du patrimoine, Site Patrimonial Remarquable, introduction aux fondamentaux sur le bâti ancien et le développement durable - répondant au besoin de renforcement de compétences des professionnels, en particulier sur les politiques d'urbanisme patrimonial.



Études

Sites & Cités contribue à l'évolution de la connaissance du label par des études qui peuvent être menées en relation avec ses partenaires : Ministère de la Culture et ses services déconcentrés, Ministère des Outremer, EDF, Association nationale des Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des Pays (ANPP)... (cf. Bibliographie p. 38).

Communication et publications

Les actions et expériences menées par les Villes et Pays d'art et d'histoire sont promues par le biais de publications, tels les Guides Gallimard ou Michelin, d'expositions¹, de rencontres ou par les outils numériques de l'Association. L'Association valorise les actions non seulement au niveau national mais également à

l'international en partenariat avec le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères en faisant connaître dans différents pays les actions développées par les territoires labellisés...

Une mise en valeur élargie des patrimoines

En mettant en relation Sites Patrimoniaux Remarquables et VPAH, comme elle l'a fait lors de la loi relative à la liberté de création, architecture et patrimoine², en suggérant une meilleure prise en compte des VPAH dans la politique touristique, proposition issue du rapport tourisme et patrimoine de Martin Malvy³, et en mettant en lien ses membres avec de nouveaux thèmes et partenaires, Sites & Cités participe à une nouvelle vision du label.

L'Association invite à traiter de nouveaux sujets, au croisement des enjeux patrimoniaux, urbanistiques, environnementaux, économiques et sociaux. La renaturation des cœurs de villes, le développement de « tiers-lieux patrimoine », l'attractivité touristique des centres anciens ou encore la revitalisation des villes et territoires s'invitent ainsi dans les travaux menés avec les Villes et Pays d'art et d'histoire.



¹ « Patrimoines, l'histoire en mouvement » en 2012, « Vivre les Patrimoines. Retour sur les 30 ans du label Villes et Pays d'Art et d'Histoire » en 2015, « France. Patrimoine et Territoire d'Exception » en 2021.

² Sites & Cités est à l'initiative de l'amendement qui a porté le projet d'inscrire au sein de chaque SPR « un outil de médiation et de participation citoyenne » (Article L. 631-1 du Code du Patrimoine)

³ Martin MALVY, Rapport « 54 suggestions pour améliorer la fréquentation touristique de la France à partir de nos Patrimoines », 2017.

En guise de conclusion, quelles sont les ambitions portées par Sites & Cités remarquables pour le label Villes et Pays d'art et d'histoire ?

Maintenir un label d'État et une vision nationale

Le label étant attribué par l'État, il importe que ce soit une instance unique qui l'attribue qui ne peut être que le Ministre de la Culture, garantie de l'application des mêmes critères et d'une approche identique, sur la base d'une instruction par les Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC), ceci afin d'assurer les différents partenaires de l'homogénéité de l'observation des obligations liées à son attribution, que ce soient celles concernant le patrimoine ou celles de ses usages en termes de pédagogie et d'activité touristique. La politique des labels implique une instance unique de reconnaissance, d'autant plus, dans le cas présent, que le nombre de dossiers chaque année ne permet pas à des instances déconcentrées d'avoir une vision globale du sujet.

Sites & Cités remarquables avait défendu - et continue de le faire - le

maintien d'une signature ministérielle, en maintenant par contre l'instruction unique par les DRAC.

Le Conseil National des Villes et Pays d'art et d'histoire doit être maintenu : espace d'échanges entre État et collectivités, il doit être observateur et acteur du maintien de la qualité du label. Il doit rechercher les meilleures conditions de la promotion du label et s'attacher aux nouvelles orientations de celui-ci en relation avec les collectivités engagées dans sa mise en œuvre. Il doit veiller à ce que les collectivités qui le justifient recherchent l'attribution du label.

Les DRAC sont aujourd'hui en charge de l'instruction et du renouvellement des candidatures ainsi que de leur présentation en CRPA. Une ou plusieurs collectivités régionales titulaires du label et membres de Sites & Cités remarquables, association nationale réunissant les territoires labellisés, doivent y siéger. Les chefs de projets Villes et Pays d'art et d'histoire devraient pouvoir

y apporter leur concours technique et scientifique.

Mieux reconnaître le rôle de Sites & Cités, l'association nationale des territoires signataires des conventions Villes et Pays d'art et d'histoire

Sites & Cités remarquables de France, association nationale des territoires signataires des conventions Villes et Pays d'art et d'histoire, partenaire reconnu par le Ministère de la Culture, siège à ces titres dans les différentes instances traitant des Villes et Pays d'art et d'histoire et des Sites Patrimoniaux Remarquables. Elle est le garant d'un dialogue permanent avec les collectivités et les institutions. Elle favorise les échanges d'expériences et, soit en partenariat avec le Ministère, soit dans l'exercice de ses missions, assure la promotion du label et des territoires reconnus sur des bases réfléchies et professionnelles. C'est dans ce cadre que Sites & Ci-

tés remarquables siège au Conseil National des Villes et Pays d'art et d'histoire et doit être représentée dans les Commissions Régionales du Patrimoine et de l'Architecture.

Un label qui s'inscrit dans l'aménagement culturel du territoire

Le développement du label VPAH vers un plus grand nombre de villes et territoires engage ceux-ci vers une politique d'aménagement culturel de plus grande qualité. Le label VPAH doit être étendu, renforcé et intégré dans un projet global qui répond aux besoins des collectivités de toutes tailles.

En 2016, la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine a enjoint les Sites Patrimoniaux Remarquables à se doter d'outils de médiation et de participation citoyenne (article L. 631-1 du code du patrimoine). Ce lien, entre le label VPAH et les documents d'urbanisme patrimonial, est à valoriser et à renforcer.

La loi LCAP a également créé une commission locale obligatoire dans les sites patrimoniaux remarquables. Cette commission qui comprend des personnes titulaires d'un mandat électif, des représentants de l'État, d'associations ou de fondations et des personnalités qualifiées pourrait également assurer le suivi des actions du label VPAH au niveau local.

Renforcer les partenariats avec les départements et les régions

Sites & Cités remarquables revendique depuis de longues années le renforcement des coopérations avec les conseils départementaux et régionaux pour mieux les associer au label et à sa complémentarité avec les politiques d'aménagement, d'habitat, d'environnement, de formation et de tourisme, ce qui permettra de renforcer le label et de l'inclure dans une approche transversale.

Mieux reconnaître les métiers liés au label

Le label VPAH a créé des métiers dont il convient de reconnaître la spécificité, que ce soit l'animateur de l'architecture et du patrimoine qui a un rôle de chef de projets, rôle qui vient de lui être reconnu par son nouveau titre, ou le guide-conférencier.

La garantie de qualité des prestations, du maintien de ces professionnels sur leur territoire et de leurs activités relevant du tourisme, de l'éducation, de la sensibilisation de tous les publics, appelle une réflexion globale.

Une visibilité accrue du label

Sites & Cités remarquables a, depuis des années, porté des efforts particuliers sur la communication aussi bien sur le label que sur les politiques d'urbanisme patrimonial : des éditions multiples (« Paroles d'élus », collection « Projets à suivre »...),

un Guide Gallimard en 2009, une grande exposition sur les Grilles du jardin du Luxembourg en 2013 et à nouveau en 2022, un Guide Michelin en 2021...

Le label VPAH, souvent bien connu des collectivités, l'est beaucoup moins du grand public. Des campagnes de communication régulières au niveau national sont nécessaires pour lui donner une visibilité et faire reconnaître sa spécificité.

Un label à l'origine d'un tourisme de qualité

À l'origine du label, le tourisme culturel figure comme un objectif essentiel. Il fut et reste un enjeu majeur d'acculturation des visiteurs qui traversent le territoire national ainsi que des habitants.

Les VPAH doivent redevenir le creuset de la qualité de l'offre française essentiellement axée sur la culture et les patrimoines pour tous les publics.

Une expérience à développer au niveau européen

Sites & Cités remarquables est sollicitée, depuis sa création, au niveau européen, pour faire connaître les actions de protection et valorisation des patrimoines. La création d'un réseau européen de villes et territoires¹ engagés dans la mise en valeur de leurs patrimoines comme outil de développement économique, social et culturel permettrait de renforcer le dialogue culturel européen par des approches communes.

¹ Cette proposition est soutenue par le récent rapport de Catherine Morin-Desailly et Louis-Jean de Nicolaï « Nouveaux défis, nouveaux enjeux : une stratégie européenne ambitieuse pour le patrimoine », 2022.

Direction de la publication

Marylise Ortiz, directrice de Sites & Cités remarquables de France

Rédaction et relecture

Marylise Ortiz, directrice de Sites & Cités remarquables de France
Jonathan Fedy, directeur adjoint de Sites & Cités remarquables de France

Contributions

Jean-Michel Galley, mission revitalisation, connaissance et valorisation des patrimoines, Sites & Cités remarquables de France

Suivi de l'enquête

Jonathan Fedy, directeur adjoint de Sites & Cités remarquables de France
Cathel Ribaute, étudiante à l'Institut de Recherche et d'Études Supérieures du Tourisme, Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Conception graphique

Thomas Grimaud, Talence

Impression

Korus Imprimerie, Eysines

ISSN

En cours

Dépôt légal

Juin 2022

Remerciements

Sites & Cités remarquables de France remercie chaleureusement les élus et professionnels des Villes et Pays d'art et d'histoire ayant participé à l'enquête.

Bibliographie

- > Michel COLARDELLE, « Villes et Pays d'art et d'histoire », Les patrimoines de France : 126 villes et pays d'art et d'histoire, villes à secteurs sauvegardés et protégés | 2009, p. 14-15
- > Guide vert Michelin, « Sites & Cités remarquables de France », Michelin, Volumes 1 et 2
- > Guides Gallimard, « Les Patrimoines de France. 126 villes et pays d'art et d'histoire, villes à secteurs sauvegardés et protégés », Hors Série, 2009
- > Martin MALVY, Rapport « 54 suggestions pour améliorer la fréquentation touristique de la France à partir de nos Patrimoines », 2017
- > Ministère de la Culture et Observatoire des politiques culturelles, « Enjeux et évolutions : bilan et perspective des Villes et Pays d'Art et d'Histoire en Rhône Alpes », 2007
- > Nicolas NAVARRO, « Le label « Ville et Pays d'art et d'histoire » en France : une double opérativité symbolique du patrimoine », Communiquer, 16 | 2016, p. 51-64
- > Nicolas NAVARRO, « Les animateurs de l'architecture et du patrimoine au sein du label « Ville et pays d'art et d'histoire » : construire une légitimité face aux acteurs des politiques publiques locales du patrimoine », In Situ, 30 | 2016
- > Nicolas NAVARRO, « Le patrimoine métamorphe. Circulation et médiation du patrimoine urbain dans les Villes et pays d'art et d'histoire », Thèse de doctorat, Université d'Avignon et des pays de Vaucluse, Université du Québec à Montréal, École du Louvre, 2015
- > Samuel PERIGOIS, « Villes et Pays d'art et d'histoire en Rhône-Alpes : bilan et perspectives », l'Observatoire, 34 | 2008, p. 81-85
- > Max QUERRIEN, « Pour une nouvelle politique du patrimoine. Rapport au ministre de la Culture », La documentation Française, 1982

Sites & Cités remarquables de France :

- « Quels outils de médiation et de participation citoyenne dans les Sites Patrimoniaux Remarquables ? », 2019
- « 30 ans de Pays d'art et d'histoire », 2018
- « Valorisation numérique des patrimoines », 2017
- « Les Villes et Pays d'art et d'histoire d'outre-mer », 2015
- « Paroles d'élus : les Villes et Pays d'art et d'histoire », 2015
- Collection projets à suivre...
 - « À l'école de l'architecture et des patrimoines », 2013
 - « Vivre en centre ancien », 2010
 - « Connaître pour mieux valoriser », 2010
 - « Sensibiliser les habitants au cadre de vie », 2007

Sigles

CIAP Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine

CRPA Commission régionale du patrimoine et de l'architecture

DRAC Direction régionale des affaires culturelles

IME Institut médicoéducatif

LCAP Loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine

PAH Pays d'art et d'histoire

PLU Plan local d'urbanisme

PLUi Plan local d'urbanisme intercommunal

SCoT Schéma de cohérence territoriale

SPR Site patrimonial remarquable

VAH Ville d'art et d'histoire

VPAH Villes et Pays d'art et d'histoire

Crédits photographiques

Couverture : Moulins - Remarkable France © Atout France - Ooshot / @WorldElse

p. 4 : David Becus, Région Occitanie

p. 9 : 1 Arnaud Loubry, Rennes

Métropole 2 Ville de Royan, R. Riehl 3

Gilles Tordjeman, Ville de Figeac 4 Sites

& Cités remarquables de France

p. 10-11 : 1 Patrick Garçon, Nantes

Métropole 2 Mairie d'Awala-Yalimapo

3 Auxerre - Remarkable France © Atout France - Ooshot/@WorldElse
p. 12-13 : 1 Sites & Cités remarquables de France 2 La Dépêche du Midi - Marc Salvat 3 CCRG-Pays d'art et d'histoire/Nartex
p. 14-15 : 1 Mairie de Bordeaux/Photo A. Sibelait 2 Moulins Communauté 3 Ville de Grasse. LA
p. 16-17 : 1 Métropole Rouen Normandie 2 Sébastien Camboulive 3 Pays Loire Val d'Aubois
p. 18-19 : 1 PAH Saint-Jean-de-Luz et Ciboure 2 Karyn Orengo SMPVV 3 Ville

de Noyon
p. 20-21 : 1 MS Pillon 2 A. Gauthier, Service du patrimoine, Rambouillet 3 Julie Beyou / Empreinte
p. 22-23 : 1 Pays Loire Val d'Aubois 2 Service patrimoine Mairie de La Réole 3 Thomas Studer
p. 24-25 : 1 Christian Robert, Ville de Saint-Nazaire 2 David Foessel, Ville de Saint-Laurent-du-Maroni 3 Vincent Arbelet, Ville de Dijon
p. 26-27 : 1 Service VAH Périgieux 2 Ville de Nantes - Archives de Nantes - Maquette : Nouvelle vague 3 Didier

Gouray, Rennes Métropole 4 Christian Robert, Ville de Saint-Nazaire
p. 28-29 : 1 Pays d'art et d'histoire Monts et Barrages - Julie Grèze 2 Hervé Ronné - Ville de Dinan 3 Service patrimoine du Grand Figeac
p. 30-31 : 1 Pays d'art et d'histoire transfrontalier Les Vallées catalanes 2 Ville de Bastia 3 Sites & Cités remarquables de France
p. 32-33 : 1 Thierry Houyel 2 PAH Saint-Flour Communauté 3 Moulins Communauté

SITES & - CITES REMARQUABLES — / FRANCE

L'Association
des Villes et Pays d'art et d'histoire
et des Sites patrimoniaux

> **Une association créée en 2000** pour regrouper les villes et ensembles de communes classées « Site Patrimonial Remarquable » et les territoires signataires d'une convention « Villes ou Pays d'art et d'histoire » ou en cours de candidature.

> **Un réseau regroupant plus de 300 membres, soit 2 200 communes**, de toute échelle, des bassins de vie très denses aux communes les plus rurales, partageant une vision moteur du patrimoine, source de culture mais aussi de renouvellement des dynamiques urbaines, sociales, économiques et environnementales.

> **Une plateforme pour échanger au niveau national et international** compétences, expériences et interrogations dans les domaines du patrimoine et de l'urbanisme.

> **Un espace de conseil, d'expertise et d'accompagnement des collectivités** en termes de stratégies d'actions, de méthodes et d'outils sur la protection, gestion, médiation, mise en valeur et économie touristique autour des patrimoines.

> **Un centre de ressources**, assurant une veille juridique et technique sur les politiques patrimoniales et leurs outils.

> **Un représentant et relais** des interrogations et recommandations des collectivités auprès des instances nationales et des assemblées parlementaires.

> **Un champ d'action très étendu incluant** : séminaires, formations et ateliers à destination des différents acteurs du patrimoine, élus et techniciens, commissions et groupes de travail autour de thèmes actuels : habitat, patrimoine et développement durable, gestion et fiscalité du patrimoine, reconversion du patrimoine, patrimoine et tourisme, le label Villes et Pays d'art et d'histoire, évolution des politiques du patrimoine, etc.

> **Une association développant partenariats et échanges** avec les ministères, les collectivités territoriales et leurs réseaux, et de nombreux autres acteurs du patrimoine, au niveau national et international.

Depuis 1985, le label « Villes et Pays d'art et d'histoire », attribué par le Ministère de la Culture, s'est développé dans toutes les régions françaises, en métropole et en outre-mer, créant une dynamique et des savoir-faire autour de la médiation des patrimoines.

Face à l'évolution du label et à sa déconcentration, Sites & Cités remarquables de France - l'Association des Villes et Pays d'art et d'histoire et des Sites patrimoniaux remarquables a souhaité aller à l'écoute des territoires. Les entretiens, réalisés auprès des élus, chefs de

projets et professionnels des « Villes et Pays d'art et d'histoire » témoignent de l'intérêt porté à ce label en tant qu'outil de valorisation de l'ensemble des patrimoines et de sensibilisation des publics.

Avec cette publication, et en s'appuyant sur les actions mises en place par les collectivités territoriales, l'Association souhaite mettre en exergue le rôle majeur du label en termes de connaissance, de promotion du cadre de vie et d'aménagement culturel du territoire.



L'Association
des Villes et Pays d'art et d'histoire
et des Sites patrimoniaux



Sites et Cités remarquables de France
Musée d'Aquitaine, 20 cours Pasteur, 33000 Bordeaux, France
Tél. : +33 (0)9 72 49 97 06 • reseau@sites-cites.fr
www.sites-cites.fr •    